



CAP Recours des SAC DD du 16 septembre 2015

Déclaration préalable UNSA Développement Durable

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel, pour cette rentrée, l'**UNSA** s'interroge bien évidemment sur certains sujets restés en suspens depuis l'été.

Combien de cycles de mobilités?

A ce jour, nous ne savons toujours pas de combien de cycles de mobilité nous disposerons en 2016 ! Le SG n'a pas répondu à cette question posée par l'UNSA lors du CTM du 3 septembre 2015 dans le contexte de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat qui va inévitablement entraîner une recrudescence des demandes de mobilité.

L'UNSA réitère sa demande d'information sur le sujet essentielle pour les agents qui s'interrogent sur leurs perspectives de mobilités, et aussi pour les services gestionnaires..

L'**UNSA** rappelle sa volonté de conserver, au sein de nos ministères, les 3 cycles de mobilités afin de maintenir de la souplesse pour les agents et afin que ceux dont la situation le justifierait, puissent se positionner, le moment venu, dans les meilleures conditions possibles.

L'**UNSA** rappelle également qu'elle s'opposera à toute mobilité forcée, et demande que le temps minimum (généralement 3 ans) d'occupation d'un poste pour bénéficier d'un avis favorable du service d'origine ne soit pas retenu en défaveur des agents.

Régime indemnitaire des SACDD

En l'absence de tout bilan PFR, l'**UNSA** rappelle également sa totale opposition au RIFSEEP imposé par le Gouvernement. D'ailleurs, lors du dernier CTM du 3 septembre 2015, les organisations syndicales (OS) se sont unanimement prononcées contre ce projet qui sera donc à nouveau soumis au vote lors du CTM prévu le 17 septembre 2015.

Le report de la mise en œuvre du RIFSEEP, décidé par la DGAFP, doit permettre une vraie remise à plat, afin de prendre en considération les projets de révision des structures administratives qui seront imposés dans le cadre de la réforme territoriale.

Plan pluri-annuel de requalification en vue des passages de C en B et de B en A

L'**UNSA** a participé aux diverses réunions dédiées au plan pluri-annuel de requalification, la dernière s'étant tenue le 15 juillet 2015.

Parmi les points saillants de cette réunion, et selon les dires du DRH adjoint, nous avons retenu :

- que pour le passage de C en B (900 postes sur 3 ans pour les administratifs de 2016 à 2018), il se ferait pour 2/3 par le biais de la liste d'aptitude (LA) et 1/3 par le biais de l'examen professionnel (EP). À cette occasion, les épreuves de l'EP seraient revues et consisteraient à répondre à 2, voire 3 ou 4 questions, à partir d'un dossier documentaire de 15 pages maximum relatif aux politiques publiques portées par le MEDDE.
- que pour le passage de B en A (200 postes sur 2 ans pour les administratifs de 2017 à 2018), il

se ferait par la voie d'un concours interne, compte tenu du CIGEM des attachés. L'épreuve consisterait en une note sur dossier relative aux missions exercées par le MEDDE et le MLETR.

Ce concours interne étant ouvert à tout fonctionnaire justifiant de 4 ans de services publics, il ne s'agirait plus alors d'un plan de requalification pour cette catégorie d'agents de nos ministères. Reste à espérer que les SACDD de nos ministères soient bien les lauréats de ce concours pour éviter que ce plan ne soit qu'un plan de recrutement et non de requalification pour les SACDD des 2 ministères !

L'UNSA a demandé que ce concours soit organisé dès 2016 pour la filière administrative, la gestion des concours n'étant pas homogène entre la filière administrative et la filière technique.

Où en est la discussion avec le Budget qui devait se tenir durant l'été 2015 ? Ce plan sera-t-il validé en l'état ou des négociations sont-elles encore envisageables ?

Lors du CTM du 3 septembre, le Secrétaire Général a renvoyé les OS au CTM budgétaire du 1^{er} octobre qui se tiendra en présence des 2 ministres.

Pour l'**UNSA**, il importe que nos ministères tiennent leurs engagements et que la demande budgétaire soit portée par les 2 Ministres pour le PLF 2016.

L'**UNSA** vous demande en conséquence, Madame la Présidente, de confirmer ces modalités de recrutement, y compris celles concernant le concours interne pour 2016.

Conditions de déroulement des concours et examens professionnels de SACDD CN et CS

L'**UNSA** tient à attirer votre attention sur les examens professionnels de SACDD CN et CS. En effet, au vu des résultats d'admissibilité de ces 2 examens, plus d'une trentaine d'agents pourraient être double-lauréats. Aussi, l'**UNSA** demande que la liste complémentaire de l'examen professionnel de SACDD CN soit dimensionnée en conséquence dans l'hypothèse où un maximum d'agents seraient double-lauréats.

Recours

Et pour finir, l'**UNSA** souhaiterait attirer votre attention sur la part R attribuée en 2015 aux permanents syndicaux, part R fixée à 3,25 en administration centrale (AC) hors CVRH et 3,05 dans les services déconcentrés (moyennes fixées par la note de gestion PFR 2015). L'attribution d'une part R à deux décimales est en complète contradiction avec la note de gestion du 18 juillet 2014, qui ne prévoit qu'une décimale pour la part R de la PFR.

Est-ce à dire que tous les permanents syndicaux devront engager un recours sur la PFR 2015 afin de voir leur part R arrondie à la décimale supérieure, soit 3,3 pour ceux relevant de l'AC hors CVRH et 3,1 pour ceux relevant des services déconcentrés ?

L'**UNSA** vous remercie d'avoir enfin répondu à sa demande d'organiser une CAP défilée aux recours.